

Revue Éducation, Santé, Sociétés
Pour soumettre un article

Les auteurs doivent soumettre leur proposition au comité de rédaction (en version électronique de type MSWord, RTF, ou OpenOffice) qui détermine si le texte est pertinent et s'il répond aux exigences formelles et scientifiques de la revue.

Deux experts évaluent ensuite le texte rendu anonyme dans un délai de six semaines. En cas d'acceptation de leur texte, les auteurs abandonnent leurs droits au profit de la collection et ne peuvent publier leur texte en l'état ailleurs.

Les propositions peuvent être :

- **des articles scientifiques, mobilisant un recueil de données empiriques, dont les résultats seront présentés.** (50 000 signes maximum, espaces et bibliographie inclus).
Ils pourront s'intégrer à la rubrique « Recherches ».
- **des argumentaires scientifiques formulant des questions de recherche, des présentations de protocoles de recherche étayés conceptuellement, des présentations d'études à caractère professionnel, dont la commande sera explicitée, des méta-analyses et réflexions épistémologiques, des notes méthodologiques questionnant les spécificités du champ.** (25 000 signes maximum, espaces et bibliographie inclus).
Ils pourront s'intégrer à la rubrique « Perspectives ».

Les auteurs fourniront deux documents à la rédaction (revue.ess@unires-edusante.fr) dans les délais précisés dans le calendrier.

1. **Une page d'identification** (non transmise aux évaluateurs) :
 - nom et prénom
 - institution / rattachement
 - adresse postale complète et adresse électronique
 - titre et mots-clés (4 à 5)
 - résumé de l'article (environ 1 200 à 1 400 signes pour les articles « Recherches » / 700 à 800 pour les articles « Perspectives »)
 - **rubrique** choisie : (« Recherches » / « Perspectives »)
 - nombre de signes
2. **La proposition d'article**, où ne figurera aucun élément d'identification. L'auteur veillera à respecter les [consignes de mise en page](#) et le nombre de signes selon le type de contribution. Nous attacherons une attention particulière aux [références bibliographiques](#).

[Voir un exemple](#) d'article mis en page.